

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal en date du 04 Mai 1977, il avait été décidé de confier le nettoyage du Centre Médico-Social à l'Entreprise H.G., dont le siège social se trouve à VILLERS-LES-NANCY (54600), 66 rue des Côteaux.

Ces derniers temps, la Commune a été saisie, à diverses reprises, de plaintes émanant des locataires du Centre qui se plaignaient du manque de suivi dans la mission de nettoyage confiée à l'entreprise H.G.

A ce jour, et malgré l'envoi de lettres recommandées adressées à l'Entrepreneur, avec accusé de réception, la situation ne semble pas s'être améliorée.

Considérant le caractère sanitaire de ces locaux et surtout le manquement grave des obligations de l'Entrepreneur vis-à-vis du contrat passé, il est demandé à l'Assemblée de dénoncer le contrat et consulter d'autres entreprises pour pourvoir au remplacement de l'Entreprise H.G. considérée comme défaillante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention :

- autorise le Maire à résilier le contrat de nettoyage passé avec l'Entreprise H.G. le 04 Mai 1977, en vertu de l'article 15-2 du contrat qui stipule que celui-ci sera résilié en cas d'abandon de service ou d'extrême négligence dans son exécution.

- autorise également le Maire à consulter d'autres entreprises de nettoyage afin de pourvoir au remplacement de l'Entreprise H.G. dans les délais les plus courts.